

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DVD 99-1 Programme vélo 2015-2020 - Demande des subventions correspondantes auprès du Conseil régional d'Ile-de-France - Délégation en matière de marchés publics - Subvention pour l'achat de vélos triporteurs et de vélos cargos sans assistance électrique.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22-4 ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver le programme vélo 2015-2020 et de l'autoriser à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil régional d'Ile-de-France, et à prendre toute décision en résultant ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du 30 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 2^{ème} arrondissement en date du 2 avril 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 3^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 4^{ème} arrondissement en date du 31 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 5^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement en date du 31 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 7^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 8^{ème} arrondissement en date du 31 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 9^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 2 avril 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 2 avril 2015 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le programme vélo 2015-2020 est approuvé.

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à solliciter les subventions correspondantes auprès du conseil régional d'Ile-de-France, et à prendre toute décision en résultant.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre de travaux, fournitures et services nécessaires à la réalisation des opérations du programme vélo 2015-2020, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants et décisions de poursuivre.

Article 4 : Une présentation annuelle du bilan d'avancement du programme vélo 2015-2020 comportant notamment, une présentation des marchés passés ou à passer contribuant à la réalisation des opérations sera faite au Conseil de Paris et aux conseils des arrondissements concernés.

Article 5 : Les dépenses seront imputées au chapitre 23, article 2315, rubrique 822, mission 61000-99-013 du budget d'investissement de la Ville de Paris, au titre des exercices 2015 et suivants, sous réserve de financement.

Article 6 : Les recettes escomptées de la Région d'Ile-de-France seront constatées au chapitre 13, article 1322, rubrique 822, mission 61000-99-013 du budget d'investissement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO